

REPUBLIQUE TOGOLAISE
RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ET A
LA GOUVERNANCE (PARG)

A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES

I. INFORMATIONS DE BASE

Référence du Projet	Titre du Projet		Pays
P-TG-K00-005	Programme d'Appui aux Réformes et à la Gouvernance (PARG)		Togo
Instrument(s) de financement		Secteur	Catégorie Environnementale
Appui à la balance des paiements		Gouvernance économique et financière	3
Engagement Initial	Montant Annulé	Montant Décaissé	% Décaissé
12.500.,000 UC	0	12.500.000 UC	100%
Structure des tranches			
Don BAD/FAD sur ressources de Facilités en faveur des Etats Fragiles de 10, 000,000 UC en 2 tranches de 5, 000,000 UC chacune;			
Don BAD en réponse de la Banque à la crise alimentaire de 2.500.000 UC.			
Emprunteur			
Gouvernement de la République Togolaise – Ministère de l'Economie et des Finances			
Organe(s) d'Exécution [Citer les principaux ministères, cellules d'exécution du projet, agences et organisations de la société civile chargés de la mise en œuvre de l'opération.]			
Ministère de l'Economie et des Finances:			
<u>Coordonnateur</u> : Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF)			
Co-financiers et Autres Partenaires Extérieurs [Citer toutes les autres sources de financement et les montants, l'assistance technique ou autres sources utilisées dans le cadre de l'opération]			
Il n'y a pas de co-financier			

II. DATES CLES

Note de Concept du Projet Approuvé par Com. Ops.	Rapport d'évaluation Approuvé	Approbation par le Conseil d'Administration	
Octobre 2008	26 janvier 2009	Février 2009	
Restructuration(s)			
Il n'y a pas eu de restructuration du Programme.			
	Date initiale JJ/MM/AA	Date effective JJ/MM/AA	Ecart en termes de mois
ENTREE EN VIGUEUR	Janvier 2009	05 mars 2009	2 mois
REVUE A MI-PAROURS	-	12 au 29 octobre 2009	0
CLÔTURE	Décembre 2010	Rentrer la date actuellement programmée de l'opération	0
		Décembre 2010	
	Date prévue de décaissement JJ/MM/AA	Date réelle de décaissement JJ/MM/AA	Dérogação des conditions JJ/MM/AA

TRANCHE 1:	-	14 et 22 mai 2009	-
TRANCHE 2	-	janvier 2010	-
TRANCHE 3	so	so	so

III. RESUME DES NOTES

Insérer les notes issues des tableaux pertinents dans les différentes sections du PCR, par exemple pour Réalisation des Résultats insère la moyenne des notes du Tableau de la section « D.I Résultats obtenus »

CRITERES	SOUS-CRITERES	NOTES
REALISATIONS DU PROGRAMME	Produits du projet (cf. note Section D.I.)	3
	Réalisations (cf. note Section D.II)	3
	Respect du Calendrier (cf. note Section F.4)	4
	RENDEMENT GENERAL DU PROJET (moyenne des notes)	3
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de préparation (cf. note Section I.I)	4
	Supervision (cf. note Section I.I)	4
	PERFORMANCE GENERALE DE LA BANQUE (moyenne des notes)	4
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Conception et état de Préparation (cf. note Section I.I)	4
	Exécution (cf. note Section I.I)	4
	PERFORMANCE GENERALE DE L'EMPRUNTEUR (moyenne des notes)	4

IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE

FONCTIONS	A L'APPROBATION	A L'ACHEVEMENT
Directeur Régional	M. Janvier LITSE	M. Janvier LITSE
Directeur Sectoriel	M. Gabriel NEGATU	M. Gabriel NEGATU
Chef de Division	M. Carlos SANTISO	M. Carlos SANTISO
Chef de Projet	M. André NZAPAYEKE	M. Achille TOTO SAME
Chef de l'équipe du RAP		M Achille TOTO SAME
Membres de l'équipe du RAP		M.. Bekale OLLAME

B. CONTEXTE DU PROJET

Faire un résumé du programme appuyé. Indiquez:

- le bien-fondé de l'utilisation du décaissement rapide sur le plan macroéconomique,
 - les réformes sur lesquelles le programme se focalise et sa relation avec le DSRP ou toute autre stratégie pertinente du gouvernement,
 - les réalisations des précédentes opérations d'appui aux réformes, en particulier les opérations financées dans le cadre du même programme, s'il y'a lieu, et
 - toute assistance technique ou projet d'appui institutionnel qui a apporté un complément à cette opération;
- Veuillez citer les sources concernées. Exprimez-vous sur la force et la cohérence de la justification de l'assistance apportée par la Banque. Indiquez tout changement dans le programme qui a affecté les résultats de manière positive ou négative.

[300 mots au plus. Tout autre propos pertinent sur les origines et l'historique du programme doit être, si besoin, présenté à l'annexe 6 intitulé : Description du Projet]

L'appui à la balance des paiements était approprié pour une intervention rapide de la Banque au Togo. En effet, le PARG répondait aux critères d'éligibilité aux appuis à la balance des paiements énumérés dans le document de politique de la Banque en la matière et le Togo satisfait à la condition générale préalable, telle que définie par la Banque, pour le recours à cet instrument. Le bien-fondé de l'utilisation du décaissement rapide sur le plan macro-économique se justifie également par le déficit non viable de la balance de paiement dû à des problèmes conjoncturels ou structurels. La balance de paiement structurellement déficitaire avait été aggravée par des problèmes conjoncturels. Le solde extérieur courant s'est détérioré entre 2005 et 2007 passant de -5,3% du PIB à -6,4% respectivement. Sur le plan conjoncturel : (i) la crise alimentaire a considérablement augmenté les importations des denrées alimentaires ; (ii) la crise pétrolière a augmenté les coûts de facteurs de production des produits destinés à l'exportation et à la réexportation ; (iii) les inondations de 2007 et 2008 ont détruit une grande partie de la production agricole d'exportation ; et enfin ; (iv) les pénuries d'électricité ont ralenti la production manufacturière et agricole, qui ont eu un impact à la baisse des exportations.

Le Programme d'Appui aux Réformes et à la Gouvernance (PARG) est la première opération par laquelle la Banque a repris ses financements au Togo, après la levée des sanctions décidée par le Conseil d'Administration en juillet 2008. L'objectif du Programme est de soutenir la Politique du Gouvernement en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté définie dans le Document Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) et repris dans le DSRP-Complet adopté en juin 2009 par le Gouvernement. Les réformes sur lesquelles le programme se focalise comportent quatre composantes à savoir : (i) amélioration de la gestion des finances publiques ; (ii) renforcement du système de passation des marchés publics ; (iii) renforcement du climat des affaires ; et (iv) appui pour réduire l'impact de la crise alimentaire. La mise en œuvre du programme devait contribuer à l'accélération de la croissance économique et la stabilité macroéconomique. Elle devait également renforcer les efforts du Gouvernement dans la poursuite des réformes structures et institutionnelles.

Bien que le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI-1) avait été préparé avant le PARG pour une période de trois (03) ans (octobre 2006 à septembre 2009). Le PARCI-1 a néanmoins contribué au renforcement des réformes économiques et financières prévues initialement dans le cadre du PARG, notamment financer la formation des agents des ministères sectoriels et du Secrétariat Permanent en CDMT, CDSMT, Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et en budget programme. De la même manière, Il a également formé les cadres issus des différentes directions impliquées dans la chaîne de dépense, particulièrement en reddition des comptes (administratifs et de gestion) et sur l'élaboration de la loi de règlement qui a permis la production pour la première fois des comptes de gestion et des comptes administratifs au Togo. Le PARCI-1 a contribué en outre à l'opérationnalisation du SIGFIP. Le PARCI-1 a été par conséquent mis en œuvre en complémentarité avec le PARG. Le Programme d'Assistance Technique Ciblée Multisectorielle et de renforcement des capacités institutions (PATCM) au titre de la Facilité en faveur des Etats Fragiles ont apporté une assistance technique à l'IGF par le recrutement d'un consultant qui a élaboré les manuels de vérification et de contrôle.

Source : Mémoire

C. OBJECTIF DU PROGRAMME ET CADRE LOGIQUE

1. Enoncer le(s) Objectif(s) de Développement du Programme (ainsi qu'ils sont présentés dans le rapport d'évaluation)

L'objectif global du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté en stimulant la croissance économique. Les objectifs spécifiques sont : (i) amélioration de la gestion des finances publiques; (ii) modernisation du système de passation des marchés publics; (iii) renforcement du climat des affaires et (iv) appui pour réduire l'impact négatif de la crise alimentaire.

2. Décrire comment chaque réforme et/ou les conditions de chaque décaissement ont contribué à la réalisation des objectifs du programme de développement

Le PARG comporte quatre (4) composantes qui vont contribuer à la réduction de la pauvreté par une stimulation de la croissance économique. La composante A : Amélioration de la gestion des finances publiques par l'amélioration du cadre réglementaire des finances publiques, l'élaboration des CDMT, la mise en place du SIGFIP et le renforcement des mécanismes de contrôle (IGF, Cour des Comptes). La composante B : Modernisation du système de passation des marchés publics à travers le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel du système (loi et code relatifs aux marchés publics, créations des nouvelles structures d'animation des marchés publics). La composante C : amélioration du climat des affaires par la mise en place d'un avant projet de code des investissements. La composante D : appui pour réduire l'impact de la crise alimentaire à travers le renforcement des capacités des institutions nationales à réduire la pauvreté (achat d'engrais, de semences, des produits phytosanitaires, la formation des producteurs, renforcements des capacités des techniciens agricoles).

3. Evaluer brièvement (deux phrases au plus) les objectifs du programme sous trois angles : noter l'évaluation, en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1.

CARACTERISTIQUES DES OBJECTIFS DU PROJET		EVALUATION	NOTE
PERTINENTS	a) Pertinent au regard des priorités de développement du pays	Les objectifs du programme sont pertinents parce qu'ils s'alignent sur les priorités du pays contenues dans le DSRP-Intérimaire et reprises dans le DSRP-Complet adopté en juin 2009 par le Gouvernement.	4
REALISABLES	b) Objectifs jugés réalisables au regard des contributions du programme et des délais envisagés.	Les objectifs sont réalisables eu égard aux ressources mobilisées, de la durée du programme (2 ans) et des risques minimisés.	3
COHERENTS	c) Conforme à la stratégie nationale ou régionale de la Banque.	Les objectifs du PARG s'insèrent dans la stratégie d'intervention de la Banque au Togo pour la période 2009-2010 contenu dans le Document de Stratégie par Pays Intérimaire. Ils sont conformes aux orientations de la Banque en matière de gouvernance et de son initiative en faveur des Etats fragiles.	4

4. Présenter le cadre logique. Veuillez indiquer les produits et les réalisations attendues de chaque action et les indicateurs de mesure des progrès. Vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire.

COMPOSANTES	PRODUITS	REALISATIONS	INDICATEURS A MESURER
COMPOSANTE 1 : Amélioration du cadre réglementaire et institutionnel des finances publiques			
Mesure de réforme 1 : Adoption en Conseil des Ministre du projet de loi relatif à la LOLF et sa transmission à l'Assemblée Nationale (AN)	Produit 1 : le projet de loi relatif à la LOLF est adopté en Conseil des Ministres	Réalisation 1 : le projet de loi relatif à la LOLF a été adopté en conseil des ministres.	Loi organique relative aux finances publiques

	Produit 2 : le projet de loi relatif à la LOLF adopté en Conseil des Ministres est transmis à l'AN	Réalisation 2 : le projet de loi relatif à la LOLF adopté en Conseil des Ministres a été transmis à l'AN.	
Mesure de réforme 2 : adoption par l'AN de la nouvelle Loi relative aux Finances Publiques (LOLF)	Produit 3 : la nouvelle Loi relative aux Finances Publiques (LOLF) est adoptée par l'AN	Réalisation 3 : la nouvelle Loi relative aux Finances Publiques (LOLF) est adoptée par l'AN le 29 décembre 2008.	Loi organique relative aux finances publiques
Mesure de réforme 3 : élaboration du projet de loi portant révision du code des impôts	Produit 4 : le projet de loi portant révision du code des impôts est élaboré	Réalisation 4 : le code des impôts a été actualisé et est disponible depuis septembre 2010.	Code actualisé des impôts
Mesure de réforme 4 : élaboration du projet de loi portant révision du code des douanes	Produit 5 : le projet de loi portant révision du code des douanes est élaboré	Réalisation 5 : un avant-projet de loi portant révision du code des douanes a été élaboré et transmis aux services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances pour observations.	
Mesure de réforme 5 : adoption en conseil des ministres du projet de loi portant révision du code des douanes et sa transmission à l'AN	Produit 6 : le projet de loi portant révision du code des douanes est adopté en conseil des ministres et transmis à l'AN	Réalisation 6 : le projet de loi portant révision du code des douanes est en cours de finalisation.	Projet du code des douanes
Mesure de réforme 6 : Initier les Ministères sectoriels au Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)	Produit 7 : les ministères sectoriels sont initiés au CDMT	Réalisation 7 : les représentants des ministères sectoriels ainsi que les cadres du SP-PRPF ont été formés en 2009.	CDMT global
Mesure de réforme 7 : Intégrer le CDMT Global dans la loi de finances 2010 pour les ministères pilotes	Produit 8 : le CDMT global est intégré dans la loi de finances 2010 pour les ministères pilotes	Réalisation 8 : le CDMT global a été utilisé pour l'élaboration du budget 2009 ; il a été intégré dans la loi de finances 2010 pour les ministères sectoriels.	CDMT global
Mesure de réforme 8 : achèvement des 3 modules du SIGFIP : « préparation et exécution budgétaire » et module « comptabilité »	Produit 9 : les trois modules du SIGFIP sont achevés.	Réalisation 9 : les 3 modules sont achevés depuis janvier 2010.	
Mesure de réforme 9 : opérationnalisation des 3 modules du SIGFIP	Produit 10 : les trois modules du SIGFIP sont opérationnels.	Réalisation 10 : Les deux premiers modules sont opérationnels depuis 2009. Le troisième sera opérationnel en 2011.	Production régulière des comptes de gestion

Mesure de réforme 10 : établissement des comptes de gestion pour l'exercice budgétaire 2007.	Produit 11 : le compte de gestion 2007 est établi.	Réalisation 11 : le compte de gestion et le compte administratif pour 2007 ont été produits avec l'appui du PARCI-1.	- Projet de loi de règlement pour 2007 ; - Comptes de gestion pour 2008
Mesure de réforme 11 : élaboration de la loi de règlement pour l'exercice budgétaire 2007.	Produit 12 : projet de loi de règlement pour l'exercice 2007 est élaboré.	Réalisation 12 : la loi de règlement pour l'exercice budgétaire 2007 a été élaborée et transmise à la Cour des Comptes	
Mesure de réforme 12 : établissement des comptes de gestion pour l'exercice budgétaire 2008.	Produit 13 : le compte de gestion 2008 est établi.	Réalisation 13 : le compte de gestion et le compte administratif pour 2008 ont été produits	
Mesure de réforme 13: Respect du calendrier budgétaire et présentation du projet de loi de finances conformément aux délais prescrits par la constitution (45 jours avant le 31 décembre).	Produit 14 : le calendrier budgétaire est respecté.	Réalisation 14 : Pour le budget 2009, le calendrier budgétaire a été respecté et le projet de loi voté par l'Assemblée Nationale le 17 décembre 2008. Le budget général exercice 2010 assorti des CDMT des ministères de l'éducation et de la santé a été adopté par le Gouvernement en conseil des ministres le 23 novembre 2009 et voté par l'Assemblée Nationale le 18 décembre 2009.	Transmission, dans les délais requis à l'AN des projets de lois de finances ;
Mesure de réforme 14: Finalisation de la réorganisation des services du trésor conformément à la directive de l'UEMOA et création de nouvelles structures : Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), Paierie Générale du Trésor (TGT), Recette Générale du Trésor (RGT).	Produit 15 : le trésor est complètement réorganisé.	Réalisation 15 : La réorganisation des services du trésor est faite : Le Comptable Central du Trésor, le Payeur Général du Trésor, le Récepteur Général du Trésor ont prêté serment avec leurs fondés de pouvoir le 22 mai 2009. Mais auparavant, les Comptables Régionaux avaient également prêté serment avec leurs fondés de pouvoir le 20 mai 2009. Ils ont officiellement pris fonction dès leur prestation de serment. De même, les trésoriers principaux et les trésoriers régionaux ont à leur tour prêté serment le 04 septembre 2009.	opérationnalisation des nouvelles structures de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ACCT, PGT, RGT).

Mesure de réforme 15 : Doter l'IGF de moyens budgétaires et logistiques	Produit 16 : l'IGF est doté de moyens budgétaires et logistiques.	Réalisation 16 : L'Inspection Générale des Finances (IGF) dispose des moyens humains, financiers et matériels avec un budget adéquat, ce qui lui a permis de réaliser à 100%, son programme de travail pour l'année 2009.	Opérationnalisation de l'IGF.
Mesure de réforme 16 : Elaboration d'un plan d'action de l'IGF.	Produit 17 : le plan d'action de l'IGF est élaboré.	Réalisation 17 : Le plan d'action partiel a été élaboré et amélioré par le consultant recruté dans le cadre de l'appui ciblé en Faveur des Etats Fragiles de la BAD.	Plan d'action de l'IGF, guides/manuels de procédures de contrôle.
Mesure de réforme 17 : Opérationnalisation de la Cour des Comptes et renforcement de ses capacités par la nomination de juges et autres personnels.	Produit 18 : la Cour des Comptes est opérationnelle et renforcée	Réalisation 18 : les juges de cette cour ont été nommés par décret du 24 juin 2009. Ils ont prêté serment le 16 septembre 2009 et installés officiellement le 24 septembre 2009. Les Présidents des trois chambres ont été nommés par décret présidentiel le 02 juillet 2009. Un local a été mis à la disposition de la Cour des Comptes, ce qui a permis aux juges de commencer l'examen de la loi de règlement exercice 2007 et bientôt celle de l'exercice 2008.	Opérationnalisation de la Cour des Comptes.
COMPOSANTE 2 : Renforcement de l'efficacité du système de gestion des marchés publics			
Mesure de réforme 18 : Adoption en conseil des ministres du projet de loi relatif aux marchés publics.	Produit 19 : le projet de loi relatif aux marchés publics est adopté en conseil des ministres.	Réalisation 19 : Le projet de loi relatif aux marchés publics est adopté en conseil des ministres le 21 janvier 2009 et transmis à l'Assemblée Nationale qui l'a voté.	1) Texte portant code des marchés publics.
Mesure de réforme 19 : Transmission par le gouvernement à l'Assemblée Nationale du projet de loi relatif aux marchés publics.	Produit 20 : le projet de loi relatif aux marchés publics est transmis à l'AN	Réalisation 20 : Le projet de loi relatif aux marchés publics a été transmis à l'Assemblée Nationale le 04 février 2009.	1) Texte portant code des marchés publics.

Mesure de réforme 20 : Adoption en conseil des ministres du projet de code des marchés publics.	Produit 21 : Le projet de code des marchés publics a été adopté en conseil des ministres.	Réalisation 21 : Le projet de code des marchés publics a été adopté en conseil des ministres le 11 novembre 2009. Les décrets d'application relatifs au code ont été pris par décret du 30 décembre 2009.	
Mesure de réforme 21 : Transmission par le gouvernement à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant code des marchés publics	Produit 22 : le code des marchés publics est transmis à l'AN.	Réalisation 22 : La procédure d'adoption du projet de code des marchés publics ne nécessite pas une transmission préalable à l'Assemblée Nationale.	
Mesure de réforme 22 : Adoption des décrets relatifs aux structures prévues par le code des marchés publics : ARMP, DNCMP, CGMP	Produit 23 : les décrets relatifs aux structures prévues par le code des marchés publics sont adoptés.	Réalisation 23 : Les décrets relatifs aux structures prévues par le code des marchés publics (ARMP, DNCMP, CGMP) ont été adoptés par décret du 30 décembre 2009. Le Directeur National du Contrôle des Marchés Publics et le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ont été nommés par décret du 30 mars 2010. Les personnels des cellules de gestion des marchés publics dans les cinq (05) ministères sectoriels et à la Municipalité de Lomé ont été nommés par arrêtés des cinq (05) ministères prioritaires et de la présidence de la municipalité de Lomé.	2) opérationnalisation des organes : ARMP, DNCMP, CGMP
Mesure de réforme 23 : Elaboration et mise en œuvre d'un manuel de fonctionnement des organes des marchés publics : ARMP, DNCMP, CGMP	Produit 24 : le manuel de fonctionnement des organes des marchés publics sont élaborés.	Réalisation 24 : Le manuel de fonctionnement de ces organes sera élaboré dans le cadre du PARCI-2.	Manuel de fonctionnement des organes des marchés publics : ARMP, DNCMP, CGMP

Mesure de réforme 24 : Elaboration et adoption d'un plan d'action global des marchés publics.	Produit 25 : le plan d'action global des marchés publics est élaboré et adopté.	Réalisation 25 : Le plan d'action partiel des marchés publics a été élaboré et transmis à la Banque Africaine de Développement et sera amélioré avec l'appui de la BAD dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités en Gouvernance Economique et Financière (PARCI-2).	plan d'action global des marchés publics.
COMPOSANTE 3 : Renforcement du Climat des Affaires			
Mesure de réforme 25 : Elaboration d'un projet de code des investissements.	Produit 26 : le projet de code des investissements est élaboré.	Réalisation 26 : Un avant-projet de code des investissements a été élaboré et a fait l'objet d'une discussion dans le cadre d'un comité interministériel et transmis à la Banque Mondiale qui a fait des observations. Il a été validé en atelier national le 05 octobre 2010.	Projet de code d'investissements conformes aux directives de l'UEMOA.
Mesure de réforme 26 : Produire un rapport retraçant l'état d'avancement de l'élaboration du projet de « code des investissements ».	Produit 27 : le rapport retraçant l'état d'avancement est produit.	Réalisation 27 : Le rapport sur l'état d'avancement du projet du code des investissements a été produit. Ce rapport confirme l'engagement du Gouvernement à, améliorer le cadre global des affaires, dynamiser la zone franche industrielle, améliorer le dispositif de promotion d'appui au secteur privé, améliorer les conditions à l'émergence de l'entrepreneuriat au Togo, réduire le coût du crédit et améliorer l'accès au financement.	Projet de code d'investissements conformes aux directives de l'UEMOA.
Mesure de réforme 27 : Adoption en conseil des ministres du projet de code des investissements et sa transmission à l'Assemblée Nationale pour approbation.	Produit 28 : le projet de code des investissements est adopté et transmis à l'AN pour approbation.	Réalisation 28 : Le projet de code des investissements sera adopté en conseil des ministres une fois validé par le comité interministériel. Il sera ensuite transmis à l'Assemblée Nationale après son approbation en conseil des ministres.	Projet de code d'investissements conformes aux directives de l'UEMOA.

COMPOSANTE 4 : Appui pour réduire l'impact de la crise alimentaire			
Mesure de réforme 28 : Produire un rapport retraçant l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence de la stratégie de relance de la production agricole.	Produit 29 : le rapport faisant état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence de la stratégie de relance de la production agricole est produit.	Réalisation 29 : Le rapport qui retrace l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence de la stratégie de relance de la production agricole a été produit et transmis à la Banque Africaine de Développement.	
Mesure de réforme 29 : Inscrire au budget 2010 des ressources destinées au secteur agricole supérieures à celles allouées en 2009	Produit 30 : des ressources allouées à ce secteur agricole pour l'année 2010 sont supérieures à celles allouées en 2009.	Réalisation 30 : les ressources allouées à ce secteur pour l'année 2010 sont plus importantes que celles de l'année 2009, soit respectivement un peu plus de 10% et 5,4% du budget national permettant au Togo d'honorer en 2010, son engagement de Maputo par l'affectation de 10% des ressources internes au secteur agricole.	

5. Pour chaque dimension du cadre logique, indiquer brièvement (deux phrases au plus) à quel point le cadre logique a contribué à la réalisation des objectifs mentionnés ci-après. Noter l'évaluation en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1. En l'absence de cadre logique, attribuer à cette section la note 1.

CARACTERISTIQUES DU CADRE LOGIQUE		EVALUATION	NOTE
LOGIQUE	a) Prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement	Les objectifs du Programme visant notamment la réduction de la pauvreté par la stimulation d'une croissance économique sont bien articulés. Les différentes réformes en matière des finances publiques et de la gouvernance, ainsi que les résultats obtenus dans le cadre de la réponse de la Banque à la crise alimentaire ont permis d'atteindre les objectifs fixés.	4
MESURABLE	b) Enonce les objectifs et les résultats de manière mesurable et quantifiable.	Les objectifs et les résultats au niveau de chaque composante sont mesurables.	4
DETAILLE	c) Mentionne les risques et les hypothèses clés.	Les hypothèses/risques sont clairement définis notamment la volonté du Gouvernement à poursuivre les réformes politiques, économiques et sociales.	4

D. PRODUITS ET REALISATIONS

I. PRODUITS OBTENUS

Dans le tableau ci-dessous, évaluer <u>les réalisations des produits par rapport aux prévisions</u> , en se fondant sur le cadre logique présenté à la Section C. Noter le degré de réalisation des résultats attendus. Ignorer la note calculée, si vous le souhaitez, et justifier.		
MAJEURES MESURES DE REFORMES		Note
Produits attendus	produits obtenus	
1 : le projet de loi relatif à la LOLF est adopté en Conseil des Ministres	Le projet de loi relatif à la LOLF a été adopté en conseil des ministres.	4
2 : le projet de loi relatif à la LOLF adopté en Conseil des Ministres est transmis à l'AN	Le projet de loi relatif à la LOLF adopté en Conseil des Ministres a été transmis à l'AN.	4
3 : la nouvelle Loi relative aux Finances Publiques (LOLF) est adoptée par l'AN	La nouvelle Loi relative aux Finances Publiques (LOLF) est adoptée par l'AN le 29 décembre 2008.	4
4 : le projet de loi portant révision du code des impôts est élaboré	Le code des impôts a été actualisé et est disponible depuis septembre 2010	4
5 : le projet de loi portant révision du code des douanes est élaboré	Un avant-projet de loi portant révision du code des douanes a été élaboré et transmis aux services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances pour observations.	2
6 : le projet de loi portant révision du code des douanes est adopté en conseil des ministres et transmis à l'AN	Le projet de loi portant révision du code des douanes est en cours de réalisation.	1
7 : les ministères sectoriels sont initiés au CDMT	Les représentants des ministères sectoriels ainsi que les cadres du SP-PRPF ont été formés en 2009.	4
8 : le CDMT global est intégré dans la loi de finances 2010 pour les ministères pilotes	Le CDMT global a été utilisé pour l'élaboration du budget 2009 ; il a été intégré dans la loi de finances 2010 pour les ministères sectoriels.	3
9 : les trois modules du SIGFIP sont achevés.	Les 3 modules sont achevés depuis janvier 2010.	4
10 : les trois modules du SIGFIP sont opérationnels.	Les deux premiers modules sont opérationnels depuis 2009. Le troisième sera opérationnel en 2011.	2
11 : le compte de gestion 2007 est établi.	Le compte de gestion et le compte administratif pour 2007 ont été produits avec l'appui du PARCI-1.	4
12 : la loi de règlement pour l'exercice 2007 est élaborée.	La loi de règlement pour l'exercice budgétaire 2007 a été élaborée et transmise à la Cour des Comptes	4
13 : le compte de gestion 2008 est établi.	Le compte de gestion et le compte administratif pour 2008 ont été produits	4
14 : le calendrier budgétaire est respecté.	Pour le budget 2009, le calendrier budgétaire a été respecté et le projet de loi voté par l'Assemblée Nationale le 17 décembre 2008. Le budget général exercice 2010 assorti des CDMT des ministères de l'éducation et de la santé a été adopté par le Gouvernement en conseil des ministres le 23 novembre 2009 et voté par l'Assemblée Nationale le 18 décembre 2009.	3

15 : le trésor est complètement réorganisé.	La réorganisation des services du trésor est faite : Le Comptable Central du Trésor, le Payeur Général du Trésor, le Récepteur Général du Trésor ont prêté serment avec leurs fondés de pouvoir le 22 mai 2009. Mais auparavant, les Comptables Régionaux avaient également prêté serment avec leurs fondés de pouvoir le 20 mai 2009. Ils ont officiellement pris fonction dès leur prestation de serment. De même, les trésoriers principaux et les trésoriers régionaux ont à leur tour prêté serment le 04 septembre 2009.	4
16 : l'IGF est doté de moyens budgétaires et logistiques.	L'Inspection Générale des Finances (IGF) dispose des moyens humains, financiers et matériels avec un budget adéquat, ce qui lui a permis de réaliser à 100%, son programme de travail pour l'année 2009.	4
17 : le plan d'action de l'IGF est élaboré.	Le plan d'action partiel a été élaboré et amélioré par le consultant recruté dans le cadre de l'appui ciblé en Faveur des Etats Fragiles de la BAD.	3
18 : la Cour des Comptes est opérationnelle et renforcée.	Les juges de cette cour ont été nommés par décret du 24 juin 2009. Ils ont prêté serment le 16 septembre 2009 et installés officiellement le 24 septembre 2009. Les Présidents des trois chambres ont été nommés par décret présidentiel le 02 juillet. Un local a été mis à la disposition de la Cour des Comptes, ce qui a permis aux juges de commencer l'examen du projet de loi de règlement exercice 2007 et bientôt celle de l'exercice 2008.	2
19 : le projet de loi relatif aux marchés publics est adopté en conseil des ministres.	Le projet de loi relatif aux marchés publics est adopté en conseil des ministres le 21 janvier 2009 et transmis à l'Assemblée Nationale qui l'a voté.	4
20 : le projet de loi relatif aux marchés publics est transmis à l'AN	Le projet de loi relatif aux marchés publics a été transmis à l'Assemblée Nationale le 04 février 2009.	4
21 : Le projet de code des marchés publics a été adopté en conseil des ministres.	Le projet de code des marchés publics a été adopté en conseil des ministres le 11 novembre 2009.	4
22 : le code des marchés publics est transmis à l'AN.	La procédure d'adoption du projet de code des marchés publics ne nécessite pas une transmission préalable à l'Assemblée Nationale.	4

23 : les décrets relatifs aux structures prévues par le code des marchés publics sont adoptés.	Les décrets relatifs aux structures prévues par le code des marchés publics (ARMP, DNCMP, CGMP) ont été adoptés par décret du 30 décembre 2009. Le Directeur National du Contrôle des Marchés Publics et le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ont été nommés par décret du 30 mars 2010. Le personnel des cellules de gestion des marchés publics dans les cinq (05) ministères sectoriels et à la Municipalité de Lomé a été nommé par arrêtés des cinq (05) ministères prioritaires et de la présidence de la municipalité de Lomé.	4
24 : le manuel de fonctionnement des organes des marchés publics sont élaborés.	Le manuel de fonctionnement de ces organes sera élaboré avec l'appui du PARCI-2.	1
25 : le plan d'action global des marchés publics est élaboré et adopté.	Le plan d'action partiel des marchés publics a été élaboré et transmis à la Banque Africaine de Développement et sera amélioré avec l'appui de la BAD dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités en Gouvernance Economique et Financière (PARCI-2).	2
26 : le projet de code des investissements est élaboré.	Un avant-projet de code des investissements a été élaboré et a fait l'objet d'une discussion dans le cadre d'un comité interministériel et transmis à la Banque Mondiale qui a fait des observations. Il a été validé en atelier national le 05 octobre 2010.	2
27 : le rapport retraçant l'état d'avancement est produit.	Le rapport sur l'état d'avancement du projet du code des investissements a été produit. Ce rapport confirme l'engagement du Gouvernement à, améliorer le cadre global des affaires, dynamiser la zone franche industrielle, améliorer le dispositif de promotion d'appui au secteur privé, améliorer les conditions à l'émergence de l'entrepreneuriat au Togo, réduire le coût du crédit et améliorer l'accès au financement.	4
28 : le projet de code des investissements est adopté et transmis à l'AN pour approbation.	Le projet de code des investissements sera adopté en conseil des ministres une fois validé par le comité interministériel. Il sera ensuite transmis à l'Assemblée Nationale après son approbation en conseil des ministres.	2
29 : le rapport faisant état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence de la stratégie de relance de la production agricole est produit.	Le rapport qui retrace l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence de la stratégie de relance de la production agricole a été produit et transmis à la Banque Africaine de Développement.	4

30 : des ressources destinées au secteur agricole pour l'année 2010 sont supérieures à celle allouées en 2009.	Les ressources allouées à ce secteur pour l'année 2010 sont plus importantes que celles de l'année 2009. Elles représentent environ 10% du budget national en 2010, contre 5,4% du budget national en 2009. Ceci permet au Togo d'honorer en 2010, son engagement de Maputo par l'affectation de 10% des allocations budgétaires au secteur agricole.	3
NOTE GENERALE DES RESULTATS [correspond à la moyenne des notes]		3

Cochez ici pour ignorer la note calculée

Donner les raisons pour lesquelles la note calculée a été ignorée		
Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note calculée		3

II. REALISATIONS

1. En utilisant les données disponibles sur le suivi, évaluer les <u>réalisations attendues</u> . Importer les réalisations attendues du cadre logique présenté dans la Section C. Attribuer une note pour le degré des réalisations attendues. Ignorer la note calculée, si vous le souhaitez, et justifier.		
REALISATIONS		Note de l'évaluation
Prévisions	Obtenues	
Adoption en Conseil des Ministres du projet de loi relatif à la LOLF et sa transmission à l'Assemblée Nationale (AN)	Le projet de loi relatif à la LOLF a été adopté en conseil des ministres transmis à l'AN.	4
Adoption par l'AN de la nouvelle Loi relative aux Finances Publiques (LOLF)	La nouvelle Loi relative aux Finances Publiques (LOLF) est adoptée par l'AN le 29 décembre 2008.	4
Elaboration du projet de loi portant révision du code des impôts	Le code des impôts a été actualisé et est disponible depuis septembre 2010	4
Elaboration du projet de loi portant révision du code des douanes	un avant-projet de loi portant révision du code des douanes a été élaboré et transmis aux services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances pour observations.	2
Adoption en conseil des ministres du projet de loi portant révision du code des douanes et sa transmission à l'AN	Le projet de loi portant révision du code des douanes est cours de finalisation.	1
Initiation des Ministères sectoriels au Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)	Les représentants des ministères sectoriels ainsi que les cadres du SP-PRPF ont été formés en 2009.	4
Intégration du CDMT Global dans la loi de finances 2010 pour les ministères pilotes	Le CDMT global a été utilisé pour l'élaboration du budget 2009 ; il a été intégré dans la loi de finances 2010 pour les ministères sectoriels.	3
Achèvement des 3 modules du SIGFIP : « préparation et exécution budgétaire » et module « comptabilité »	Les 3 modules sont achevés depuis janvier 2010.	4
Opérationnalisation des 3 modules du SIGFIP	Les deux premiers modules sont opérationnels depuis 2009. Le troisième sera opérationnel en 2011.	2

Etablissement des comptes de gestion pour l'exercice budgétaire 2007.	Le compte de gestion et le compte administratif pour 2007 ont été produits avec l'appui du PARCI-1.	4
Elaboration de la loi de règlement pour l'exercice budgétaire 2007.	La loi de règlement pour l'exercice budgétaire 2007 a été élaborée et transmise à la Cour des Comptes	4
Etablissement des comptes de gestion pour l'exercice budgétaire 2008.	Le compte de gestion et le compte administratif pour 2008 ont été produits	4
Respect du calendrier budgétaire et présentation du projet de loi de finances conformément aux délais prescrits par la constitution (45 jours avant le 31 décembre).	Pour le budget 2009, le calendrier budgétaire a été respecté et le projet de loi voté par l'Assemblée Nationale le 17 décembre 2008. Le budget général exercice 2010 assorti des CDMT des ministères de l'éducation et de la santé a été adopté par le Gouvernement en conseil des ministres le 23 novembre 2009 et voté par l'Assemblée Nationale le 18 décembre 2009.	4
Finalisation de la réorganisation des services du trésor conformément à la directive de l'UEMOA et création de nouvelles structures : Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), Paierie Générale du Trésor (TGT), Recette Générale du Trésor (RGT).	La réorganisation des services du trésor est faite : Le Comptable Central du Trésor, le Payeur Général du Trésor, le Récepteur Général du Trésor ont prêté serment avec leurs fondés de pouvoir le 22 mai 2009. Mais auparavant, les Comptables Régionaux avaient également prêté serment avec leurs fondés de pouvoir le 20 mai 2009. Ils ont officiellement pris fonction dès leur prestation de serment. De même, les trésoriers principaux et les trésoriers régionaux ont à leur tour prêté serment le 04 septembre 2009.	4
Dotation de l'IGF de moyens budgétaires et logistiques	L'Inspection Générale des Finances (IGF) dispose des moyens humains, financiers et matériels avec un budget adéquat, ce qui lui a permis de réaliser à 100%, son programme de travail pour l'année 2009.	3
Elaboration d'un plan d'action de l'IGF.	Le plan d'action partiel a été élaboré et amélioré par le consultant recruté dans le cadre de l'appui ciblé en Faveur des Etats Fragiles.	3
Opérationnalisation de la Cour des Comptes et renforcement de ses capacités par la nomination de juges et autres personnels.	Les juges de cette cour ont été nommés par décret du 24 juin 2009. Ils ont prêté serment le 16 septembre 2009 et installés officiellement le 24 septembre 2009. Les Présidents des trois chambres ont été nommés par décret présidentiel le 02 juillet. Un local a été mis à la disposition de la Cour des Comptes, ce qui a permis aux juges de commencer l'examen de la loi de règlement exercice 2007 et bientôt celle de l'exercice 2008.	3
Adoption en conseil des ministres du projet de loi relatif aux marchés publics.	Le projet de loi relatif aux marchés publics est adopté en conseil des ministres le 21 janvier 2009 et transmis à l'Assemblée Nationale qui l'a voté.	4
Transmission par le gouvernement à l'Assemblée Nationale du projet de loi relatif aux marchés publics.	Le projet de loi relatif aux marchés publics a été transmis à l'Assemblée Nationale le 04 février 2009.	4
Adoption en conseil des ministres du projet de code des marchés publics.	Le projet de code des marchés publics a été adopté en conseil des ministres le 11 novembre	4

	2009. Les décrets d'application relatifs au code ont été pris par décret du 30 décembre 2009.	
Transmission par le gouvernement à l'Assemblée Nationale du projet de loi portant code des marchés publics	La procédure d'adoption du projet de code des marchés publics ne nécessite pas une transmission préalable à l'Assemblée Nationale.	4
Adoption des décrets relatifs aux structures prévues par le code des marchés publics : ARMP, DNCMP, CGMP	Les décrets relatifs aux structures prévues par le code des marchés publics (ARMP, DNCMP, CGMP) ont été adoptés par décret du 30 décembre 2009. Le Directeur National du Contrôle des Marchés Publics et le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ont été nommés par décret du 30 mars 2010. Le personnel des cellules de gestion des marchés publics dans les cinq (05) ministères sectoriels et à la Municipalité de Lomé a été nommé par arrêtés des cinq (05) ministères prioritaires et de la présidence de la municipalité de Lomé.	4
Elaboration et mise en œuvre d'un manuel de fonctionnement des organes des marchés publics : ARMP, DNCMP, CGMP	Le manuel de fonctionnement de ces organes sera élaboré dans le cadre du PARCI-2.	1
Elaboration et adoption d'un plan d'action global des marchés publics.	Le plan d'action partiel des marchés publics a été élaboré et transmis à la Banque Africaine de Développement et sera amélioré avec l'appui de la BAD dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités en Gouvernance Economique et Financière (PARCI-2).	2
Elaboration d'un projet de code des investissements.	Un avant-projet de code des investissements a été élaboré et a fait l'objet d'une discussion dans le cadre d'un comité interministériel et transmis à la Banque Mondiale qui a fait des observations. Il a été validé en atelier national le 05 octobre 2010.	2
Produire un rapport retraçant l'état d'avancement de l'élaboration du projet de « code des investissements ».	Le rapport sur l'état d'avancement du projet de code des investissements a été produit. Ce rapport confirme l'engagement du Gouvernement à, améliorer le cadre global des affaires, dynamiser la zone franche industrielle, améliorer le dispositif de promotion d'appui au secteur privé, améliorer les conditions à l'émergence de l'entreprenariat au Togo, réduire le coût du crédit et améliorer l'accès au financement.	4
Adoption en conseil des ministres du projet de code des investissements et sa transmission à l'Assemblée Nationale pour approbation.	Le projet de code des investissements sera adopté en conseil des ministres une fois validé par le comité interministériel. Il sera ensuite transmis à l'Assemblée Nationale après son approbation en conseil des ministres.	1
Produire un rapport retraçant l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence de la stratégie de relance de la production agricole.	Le rapport qui retrace l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence de la stratégie de relance de la production agricole a été produit et transmis à la Banque Africaine de Développement.	4

Inscrire au budget 2010 des ressources destinées au secteur agricole supérieures à celles allouées en 2009	Les ressources allouées à ce secteur pour l'année 2010 sont plus importantes que celles de l'année 2009. Elles représentent environ 10% du budget national en 2010, contre 5,4% du budget national en 2009. Ceci permet au Togo d'honorer en 2010, son engagement de Maputo par l'affectation de 10% des allocations budgétaires au secteur agricole.	3
NOTE GENERALE DES REALISATIONS [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		3

Cocher ici pour ignorer la note calculée

Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée

Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note calculée

3

2. Impact sur la pauvreté et la situation sociale: Commenter les effets attendus et obtenus du programme sur la pauvreté, le genre, l'accès aux services publics, l'insertion des groupes défavorisés et tout autre aspect social important.

Le programme a permis au gouvernement d'améliorer le système de gestion des finances publiques par le renforcement des capacités des structures de contrôle, des régies financières. Il a permis également de répondre efficacement à la crise alimentaire. En effet, le PARG a permis d'assurer une bonne transparence et une bonne gestion des finances publiques à travers notamment la mise en place du SIGFIP. Les comptes de gestion et la loi de règlement ont été produits pour la première fois grâce au PARG. Ceci dans l'esprit de rendre compte de la gestion des deniers publics. Les résultats du PARG ouvrent la voie à la mobilisation davantage des ressources financières pour faire face aux besoins urgents de réduction de la pauvreté.

3. Menaces qui pèsent sur la viabilité des réalisations obtenues. Souligner les facteurs qui affectent, ou pourraient affecter les réalisations du programme à long terme ou leur viabilité. Décrivez le cadre macroéconomique, lequel sera décrit plus en détail dans l'annexe 3. Indiquez si vous recommandez une activité ou une opération de suivi pour assurer la viabilité des réalisations.

La stabilité socio-politique et du cadre macroéconomique ainsi que les résistances aux réformes pourraient constituer des menaces pouvant peser sur la viabilité des réalisations. Le gouvernement devrait continuellement afficher sa volonté de maintenir l'élan des réformes engagées et s'employer à maintenir la stabilité socio-politique et macro-économique.

E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Indiquer dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur se sont assurés que le programme tienne compte de la capacité de l'emprunteur à le mettre en œuvre, en assurant sa bonne conception et en mettant en place le dispositif requis pour l'exécution. Analyser tous les aspects liés à la conception du programme. Les questions liées à la conception sont les suivantes: dans quelle mesure la conception du programme a-t-elle tenu compte des leçons tirées des précédentes opérations d'appui aux réformes dans le pays (citer quelques RAP clés); le programme repose-t-il sur de sérieuses études analytiques (citer quelques documents clés); dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont-ils convenablement évalué la capacité des organes d'exécution et de la cellule d'exécution du projet; degré de consultations et de partenariats et activités d'assistance technique prévues.

[250 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 6 intitulé : Description du projet]

Du fait de la longue période d'instabilité politique (1990-2005) traversé par le Togo les financements extérieurs ont été suspendus et les réformes n'ont pas pu être mises en œuvre au cours de cette période d'une part, et aucune étude analytique n'a pu être réalisée d'autre part. La signature de l'Accord Politique Global (APG) en août 2006 et le bon déroulement des élections législatives 2007 ont permis la normalisation des relations du Togo avec la communauté financière internationale. La BAD a repris son entière coopération avec le Togo en juillet 2008 avec la levée de ses sanctions. Un séminaire gouvernemental a eu lieu en 2005 en vue de diagnostiquer des problèmes qui minent l'économie togolaise dans son ensemble au cours duquel le Gouvernement a clairement défini les vastes chantiers de réformes qu'il entend mettre en œuvre.

Le PARG qui constitue la première opération de la Banque après la reprise de ses relations avec le Togo a accompagné les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre des réformes. Le PARG s'inscrit dans la droite ligne de la Stratégie Intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I) du Togo et du Document de Stratégie Pays Intérimaire 2009-2010 adopté en janvier 2009. Le DSRP a été entériné par les bailleurs de fonds en avril 2008. La conception du programme a pris en compte les principes de bonne pratique en matière de conditionnalités et de la politique du Groupe de la Banque relative à l'accumulation de la dette non concessionnelle. Il vise également à aider le gouvernement à faire face aux effets de la crise alimentaire.

2. Pour chaque dimension de la conception et de l'état de préparation à la mise en œuvre du projet, présenter une brève évaluation (deux phrases au plus). Attribuer une note d'évaluation en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.

ASPECTS LIES A LA CONCEPTION ET A L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION	Note de l'évaluation
REALISME	a) Du fait de sa complexité, le projet est sous-tendu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique.	Le gouvernement a manifesté son engagement ferme et sa capacité à faire des réformes dans les secteurs porteurs de croissance et son souhait de réduire les effets de la crise alimentaire. Ceci a été évalué par la Banque lors de la préparation du programme.	3
EVALUATION DU RISQUE ET ATTENUATION	b) La conception du programme tient suffisamment compte des risques	Les risques ont été bien définis lors de la préparation et de l'évaluation du programme. Ces risques d'ordre politique, social et économique sont reflétés dans le cadre logique.	4
UTILISATION DES SYSTEMES DU PAYS	c) Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres sont fondés sur des systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires	Les procédures des marchés publics utilisées ont été celles de la Banque. Néanmoins, le système de passation des marchés avec l'adoption du nouveau code et la création des organes de régulation du système (ARMP, DNCMP, CGMP) adoptées dans le cadre du PARG) seront performantes en 2011 et devraient être en conformité avec les standards internationaux des marchés publics. Par contre, la gestion financière est assurée par le Trésor Public et la coordination	3

		des activités est assurée par le Secrétariat Permanent. Cette gestion est jugée satisfaisante eu égard aux résultats obtenus. L'amélioration du cadre fiduciaire ouvre ainsi la voie à la préparation d'un appui budgétaire en 2011.		
Pour les dimensions ci-après, attribuer des notes d'évaluation distinctes pour la performance de la Banque et la performance de l'emprunteur :			Note de l'évaluation	
			Banque	Emprunteur
CLARTE	d) Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du programme sont clairement définies.	Les responsabilités ont été clairement définies. Le Secrétariat Permanent a assuré le suivi et la coordination du programme conformément à l'accord de don et la Banque a assuré la supervision du programme.	4	4
PREPARATION AU SUIVI	e) Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés.	Les indicateurs de suivi contenus dans le cadre logique du programme ont été retenus en commun accord entre la Banque et le Gouvernement. Ils ont fait l'objet de suivi lors des différentes missions de supervision de la banque.	4	4
DONNEES DE REFERENCE	f) Les données de référence étaient disponibles au moment de la conception du programme	Les données de référence ont été collectées lors de la préparation du programme. Elles sont inspirées de la Lettre de Politique de Développement du Gouvernement. Le gouvernement produit trimestriellement un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de réformes.	3	3

F. MISE EN ŒUVRE

1. Donner les principales caractéristiques de l'exécution du programme quant aux aspects suivants: respect des calendriers des décaissements; dérogations éventuelles aux conditions et aux déclencheurs; l'efficacité de la supervision par la Banque; la participation du bureau de la Banque dans la supervision continue/dans le cadre de la coordination de l'aide/ dans le dialogue sur les réformes; et l'efficacité de la surveillance par l'emprunteur. Commenter la justification des dérogations éventuelles aux conditions de décaissement.

[300 mots au plus. [Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 5 intitulé : Description du programme]

Le calendrier établi lors de la préparation du programme a été de façon générale respecté. Le programme n'a fait l'objet d'aucune dérogation. Tous les décaissements ont été effectués suite à la réalisation jugée satisfaisante des conditions de décaissement. Il faut noter que les différentes missions de supervision de la Banque ont permis au gouvernement d'améliorer la mise en œuvre du programme. Il convient d'ajouter que la Coordination et le suivi du programme par l'emprunteur ont été satisfaisants.

2. Commenter le rôle des autres partenaires (bailleurs de fonds, ONG, entreprises, etc.). Evaluer l'efficacité des modalités de cofinancement et de la coordination des bailleurs de fonds, le cas échéant.

Seule la Banque a financé le programme.

3. Harmonisation. Indiquer si la Banque s'est explicitement employée à harmoniser les instruments, systèmes et/ou approches avec les autres partenaires.

La Banque a toujours exprimé sa préoccupation de coordination avec les autres partenaires. Pendant la préparation du programme, elle a coordonné son intervention en consultant les autres bailleurs de fonds. De même, lors des différentes missions de supervision du programme, elle a toujours rencontré les autres partenaires du Togo en vue de s'assurer de la complémentarité de leurs actions.

4. Pour chaque aspect de la mise en œuvre du projet, indiquer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs ci-après. Présenter une évaluation succincte (deux phrases au plus) et attribuer une note d'évaluation, en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.

ASPECTS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION		Note de l'évaluation
RESPECT DU CALENDRIER	a) degré de respect de la date prévue de clôture. Si l'écart à droite est: inférieur à 12, "4" est noté entre 12.1 et 24, "3" est noté entre 24.1 et 36, "2" est noté Supérieur à 36.1, "1" est noté	Ecart en mois entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture ou la date de réalisation de 98% de décaissement	Les mesures de réformes ont été réalisées comme prévu malgré quelques retards enregistrés.	4
		0		
PERFORMANCE DE LA BANQUE	b) Conformité de la Banque aux :			
	Mesures de protection environnementale	Il n y-a pas eu d'impact environnemental négatif.		-
	Dispositions fiduciaires	Toutes les recommandations des différentes missions ont été suivies et mises en œuvre.		3
	Accords conclus dans le cadre du projet	Il n y-a pas eu de changement dans l'exécution du programme, la Banque a toujours réagi promptement aux différentes inquiétudes du		4

		gouvernement. Les conditions préalables à l'entrée en vigueur des dons et au premier décaissement ont été respectées. Les conditions pour le deuxième décaissement ont été également respectées.	
	c) La supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	Les différentes missions de supervision, de revue à mi-parcours ont été effectuées par des économistes, des informaticiens, des consultants ayant des compétences dans les domaines de finances publiques, de macro-économie, de gestion financière et informatique.	4
	d) La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisant.	La surveillance du Programme par la banque a été satisfaisante.	4
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	e) L'emprunteur s'est conformé aux:		
	Mesures de protection environnementale	Le programme n'a pas d'impact négatif direct sur l'environnement.	-
	Dispositions fiduciaires	L'audit du compte spécial a été réalisé et le rapport est transmis à la Banque. Les recommandations liées à la passation des marchés ont été prises en compte. Une mission de la Banque a attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité de respecter les termes des accords. Des dispositions ont été par ailleurs prises dans le cadre du PARCI-2 pour renforcer les capacités des gestionnaires des programmes, notamment en passation des marchés.	3
	Conditions et déclencheurs	Les conditions et les déclencheurs ont été respectés de façon globale.	4
	f) L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées de la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	Les conclusions des différentes missions de supervision et de la mission de revue à mi-parcours de la Banque ont été prises en compte.	4
	g) L'emprunteur a collecté et utilisé, pour les prises de décisions, les informations tirées du processus de suivi.	Les rapports trimestriels de l'état d'avancement des mesures du PARG sont régulièrement produits, transmis aux différents partenaires techniques et financiers, à la maison de la presse et publiés sur le site web du Secrétariat Permanent. (www.togoreforme.com)	4

G. ACHEVEMENT

1. Le RAP a-t-il été fourni à temps, conformément à la Politique de la Banque?			
Date de réalisation de 98% de décaissement (ou date de clôture, si applicable)	Date RAP été envoyé a pcr@afdb.org JJ/MM/AA	Ecart en mois	NOTE DE L'EVALUATION Si l'écart est égale ou inférieur à 6 mois, la note est de 4. Si l'écart est supérieur à 6 mois, la note est de 1.
	Le RAP du gouvernement a été réalisé conjointement avec la banque	0	4
<p>Décrire brièvement le processus RAP. Décrire la manière dont l'emprunteur et les co-bailleurs ont participé à l'établissement du document. Souligner toute incohérence dans les évaluations présentées dans le présent RAP. Donner la composition de l'équipe et confirmer si une visite approfondie a été effectuée. Mentionner toute collaboration substantielle avec d'autres partenaires au développement. Indiquer dans quelle mesure le bureau de la Banque dans le pays s'est impliqué dans l'établissement du présent rapport. Indiquer si les commentaires de la revue des pairs ont été fournis à temps (indiquer les noms et les titres des pairs de revue). [150 mots au plus]</p> <p>Le RAP a été réalisé conjointement par le Gouvernement et la Banque. Le processus de préparation du RAP a débuté avec l'envoi du modèle du RAP au gouvernement. Par la suite, le gouvernement a transmis à la Banque un projet de rapport. Lors de la mission de préparation du RAP, la mission et le gouvernement ont conjointement évalué les performances du programme et rédigé le présent RAP. A cette occasion, la mission et le gouvernement ont conjointement analysé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme et les leçons qu'il convient de tirer aussi bien du côté du gouvernement que de la banque pour des opérations futures en matière de programme de réformes.</p>			

H. LECONS TIRES DE L'EVALUATION

<p>Résumer les <u>principales</u> leçons que la Banque et l'emprunteur peuvent éventuellement tirer des rendements du projet. [300 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 6 intitulé : Description du projet]</p> <p>La gestion du PARG a été satisfaisante. Le PARG a permis au Gouvernement de faire des réformes en matière de gestion des finances publiques et de moderniser le cadre institutionnel et juridique du système de passation des marchés publics et d'améliorer le climat des affaires. Le programme a permis également au gouvernement de répondre de manière satisfaisante à la crise alimentaire. En effet, la mise en œuvre du programme a été un succès et les deux facteurs déterminants de ce succès sont d'une part, la qualité et la pertinence du programme et d'autre part, la détermination des autorités à le mettre en œuvre.</p> <p>Cependant, les réformes relativement ambitieuses telles que la loi et le code des marchés publics, le code des investissements, le code des douanes, le code des impôts, la réforme du trésor, la réforme des marchés publics, l'opérationnalisation de la cour des comptes, à mettre en œuvre dans un laps de temps très limité, deux (02) ans constituait un risque notable dans la mise en œuvre effective du programme des réformes. En effet, l'ampleur des réformes et leur diversité représentaient des défis non négligeables et démontrent une fois de plus, la détermination du gouvernement à conduire à terme, des réformes sensibles et ambitieuses.</p> <p>Dans cette perspective, la principale leçon à tirer est d'éviter autant que possible de combiner des réformes très diversifiées dans un même programme avec un temps d'exécution très limité et de toujours accompagner le programme des réformes par des appuis institutionnels.</p>

Idéalement, tout programme d'appui à la balance des paiements ou d'appui budgétaire devrait systématiquement être suivi par un programme d'appui institutionnel et non le contraire, afin de se donner les moyens de soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre effective des réformes engagées dans le cadre du programme.

Malgré les acquis du programme, de nombreux défis en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques, de réduction de la pauvreté restent encore d'actualité. Les acquis du PARG doivent être consolidés dans le cadre des appuis ultérieurs éventuellement dans le cadre du PARG-2 qui devrait être un appui budgétaire direct eu égard aux performances actuelles du Togo en matière de gestion des finances publiques.

I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET

Attribuer les notes en vous référant aux sections adéquates du RAP. Par exemple, pour la note de « Produits », veuillez vous référer à la « Noté générale des résultats » du tableau de la section D.I.

CRITERES	SOUS-CRITERES	Note de l'évaluation
RESULTATS DU PROJET	Produits (cf. note Section D.I.)	3
	Réalisations (cf. note Section D.I.)	3
	Respect du calendrier (cf. note Section F.4.)	4
	NOTE GENERALE DES REALISATIONS DU PROJET (moyenne des notes)	3
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de préparation	
	Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays (cf. note Section C.3.)	4
	Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel (cf. note Section C.3.)	3
	Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque (cf. note Section C.3.)	4
	Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet. (cf. note Section C.5.)	4
	Les objectifs et les réalisations, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables (cf. note Section C.5.)	4
	Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés (cf. note Section C.5.)	4
	La capacité et l'engagement politique du pays sont à la hauteur de la complexité du projet (cf. note Section E.2.)	3
	La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques (cf. note Section E.2.)	4
	Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires. (cf. note Section E.2.)	3
	Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies (cf. note Section E.2.)	4
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés (cf. note Section E.2.)	4

	La collecte des données de référence est achevée ou en cours (cf. note Section E.2.)	3
	NOTE PARTIELLE DE LA CONCEPTION ET DE L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET (moyenne des notes)	4
	Supervision:	
	Conformité de la Banque aux:	
	Mesures de protection environnementale (cf. note Section F.4.)	-
	Dispositions fiduciaires (cf. note Section F.4.)	3
	Accords conclus dans le cadre du projet (conditions et déclencheurs) (cf. note Section F.4.)	4
	La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions (cf. note Section F.4.)	4
	La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante (cf. note Section F.4.)	4
	Le RAP a été fourni à temps (cf. note Section G)	4
	NOTE PARTIELLE DE LA SUPERVISION (moyenne des notes)	4
	NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE (moyenne des notes)	4
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Conception et état de préparation	
	Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies (cf. note Section E.2)	4
	Les données de référence étaient disponibles au moment de la conception du programme (cf. note Section E.2)	4
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés; la collecte des données de base est achevée ou en cours (cf. note Section E.2)	3
	NOTE DE LA CONCEPTION DU PROJET ET DE SON ETAT DE PREPARATION (moyenne des notes)	4
	Mise en œuvre	
	L'emprunteur s'est conformé aux:	
	Mesures de protection environnementale (cf. note Section F.4)	-
	Dispositions fiduciaires (cf. note Section F.4)	3
	Accords conclus dans le cadre du projet (conditions et déclencheurs) (cf. note Section F.4)	4
	L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet (cf. note Section F.4)	4
	L'emprunteur fonde ses décisions sur les informations tirées du suivi (cf. note Section F.4)	4
	NOTE PARTIELLE DE LA MISE EN ŒUVRE	4
NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	4	

J. TRAITEMENT

ETAPE	SIGNATURE ET OBSERVATIONS	DATE
Vérifié par le Chef de Division du Secteur	Carlos SANTISO	
Vérifié par le Directeur Régional	Janvier LITSE	
Approuvé par le Directeur Sectoriel	Gabriel NEGATU	

APPENDICE 1

Echelle de notation et correspondances

NOTE	EXPLICATION
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Moyen - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Médiocre - Très peu de réalisations et de graves lacunes
NA	Sans objet

N.B.: Les formules sont arrondies à la décimale supérieure ou inférieure. Pour les calculs, seuls des nombres entiers sont retenus.

LISTE DES ANNEXES

Informations obligatoires

1. Coûts du programme sources de financement

Le coût du programme s'élève à 12,5 millions d'Unités de Compte

Sources de financement :

- Don BAD/FAD sur ressources « Facilité des Etats Fragiles » pour 10 millions d'Unités de Compte ;
- Don BAD dans le cadre de la « Réponse de la Banque à la crise alimentaire »

2. Contributions de la Banque. Citer les principaux membres de l'équipe ainsi que leurs attributions durant la préparation et la supervision. Fournir une liste consolidée des missions de préparation, de supervision et d'achèvement en ordre chronologique. Fournir la date et les notes attribuées par le dernier rapport de supervision.

Membre de l'équipe	Attribution
Mission de préparation/évaluation	
M. André NZAPAYEPE	Socio-économiste, OSGE.1
M. Alain EKPO	Economiste pays supérieur ORWA
M. H. DOSSO	Agronome, OSAN
M. K.HOMAWOO	Ingénieur informaticien, OSGE
M. P. KATOMBE	Consultant Macro-économiste, OSFU
M. Mohamed KHOALI	Consultant Macro-économiste, OSGE
M. Carlos SANTISO	Chef Division Secteur, OSGE
M. G. NEGATU	Directeur Secteur, OSGE
M. Janvier LITSE	Directeur Régionale, ORWA
Mme S.CHINIEN	Pair évaluateur (ORWA)
M. S. N'GUESSAN	Pair évaluateur (OSGE.1)
M. B. SAVADOGO	Pair évaluateur (OSFU)
M. A. Ba ABOU	Pair évaluateur (ORWB)
M. T. BEDINGAR	Pair évaluateur (OSAN.2)
Mission de supervision du 15 au 26 juin 2009	
M. A. ZEJLY	Economiste au Département Gouvernance et Réformes Economiques et Financières
Mission de revue à mi-parcours du 12 au 29 octobre 2009	
M. Serge N'GUESSAN	Analyste en chef en passation des marchés publics (OSGE.1)
M. Achille Toto SAME	Expert Principal en Finances Publiques (OSGE.1)
M. Ould Mohamed EL HACEN	Spécialiste en Gouvernance Financière (OSGE.1)
M. K.HOMAWOO	Ingénieur informaticien, OSGE 2
Mission de supervision du 29 janvier au 16 février 2010	
M. Achille Toto SAME	Expert Principal en Finances Publiques (OSGE.1)
M. Mohamed KHOALI	Consultant Macro-économiste, OSGE.1

3. Analyse des progrès macroéconomiques. Exposer les caractéristiques macroéconomiques avant, durant et après l'opération avec une référence spécifique à la balance des paiements et à la balance budgétaire. Indiquez à quel point le pays est en phase avec le programme du FMI éventuellement.

Le début de la reprise économique en 2006 a été freiné en 2007 à cause de graves pénuries d'électricité au niveau national, la hausse du prix de pétrole et les dégâts causés par les graves inondations, qui ont dégradé lourdement les infrastructures et les terres agricoles. Suite à cette situation, la croissance réelle du PIB a été ralentie en 2007, passant de 4,1% en 2006 à 2,1% en 2007. En 2008, elle a été de 1,8%. Les inondations de 2007 et 2008 ont entraîné une baisse significative de la production agricole. La forte hausse des prix des denrées alimentaires a entraîné l'inflation, qui est passée de 8,7% en 2008 à 1,9% en 2009. Par rapport aux finances publiques, les dépenses primaires ont été réduites de 17,9% du PIB en 2006 à 16,8% en 2007. La balance des transactions courantes est structurellement déficitaire, principalement à cause de la balance commerciale. Le taux de croissance réelle du PIB en 2009 est de 3,2% contre 1,8% en 2008. Les prévisions de 2010, laissent entrevoir un taux de croissance de 3,4%. Le taux de croissance dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire est estimé respectivement à 3,3%, 3,0% et 8,3%. Le taux mesuré par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) en moyenne sur les six premiers mois de l'année 2010 est de 1,2% mais la prévision pour l'ensemble de l'année est de 1,4%. La balance des paiements dégagerait en 2008 un solde excédentaire de 37,0 milliards de FCFA contre seulement 0,8 milliards en 2007. En 2009, elle est excédentaire de 5,1 milliards de FCFA. La performance dans le cadre du programme soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance et plus tard par la Facilité Elargie de Crédit du Fonds Monétaire International a été satisfaisante. Tous les repères quantitatifs et les critères de réalisation liés aux politiques budgétaires du Gouvernement ont été réalisés. La situation des finances publiques s'est nettement améliorée et les réformes vont se poursuivre afin de consolider cette stabilité macroéconomique.

4. Liste des documents justificatifs

- 1) Mémoire économique
- 2) Lettre de Politique de Développement
- 3) Rapports trimestriels de mise en œuvre des mesures du PARG
- 4) Aide-mémoires des différentes missions
- 5) DSRP-I et DSRP-C

Informations facultatives

5. Description du programme. Principaux facteurs n'ayant pas été pris en compte dans la grille générale et qui ont affecté la conception et la mise en œuvre du programme. Ces facteurs, positifs et négatifs pourraient comprendre: le climat et les conditions météorologiques, les changements politiques, les questions contractuelles ou personnelles, les questions techniques, les processus de passation des marchés et les interactions avec les autres partenaires. Si l'un quelconque de ces facteurs est suffisamment significatif pour affecter les notes de l'évaluation, ceci devra être mentionné dans la grille, avec renvoi à la présente annexe.